

CONCLUSIONS

260

Les travaux du groupe, mis en place au sein du Comité de pilotage, ont permis de réaliser un premier aperçu des orientations et des réalisations des politiques publiques, de mettre l'accent sur certaines actions exemplatives, de découvrir certaines expériences pilotes et de mettre en perspective les problèmes identifiés et les besoins à rencontrer. Néanmoins, la réalisation de cet état des lieux de l'alphabétisation a mis en évidence certaines lacunes et difficultés.

Cet ouvrage permet de dégager des pistes de réflexion pour améliorer la connaissance et la compréhension des questions et des situations en relation avec l'analphabétisme, mais aussi pour arriver à mieux coordonner les actions et les politiques d'alphabétisation.

Au terme de ce premier exercice, on peut avancer quelques propositions de conclusions se situant sur deux registres :

- conclusions relatives à l'état des lieux lui-même
- conclusions prospectives

1. CONCLUSIONS RELATIVES À LA RÉALISATION DE L'ÉTAT DES LIFUX

1.1 RENFORCEMENT DES MOYENS ET DES MÉTHODES D'IN-**VESTIGATION**

Étant donné les moyens disponibles et compte tenu d'un temps nécessaire de découverte et de prise de connaissance des actions, des mesures portées par les institutions et les associations représentées au Comité de pilotage pour mettre au point la méthode de travail, le Comité a mis en œuvre et exploité au maximum ses ressources internes. Il a néanmoins conscience de la portée limitée de cet état des lieux qui s'inscrit nécessairement dans un processus cumulatif.



Si les acquis sont indéniables et ont permis de réaliser un inventaire structuré permettant de cerner un tant soit peu les actions et les politiques publiques et d'identifier l'ampleur et la localisation des besoins à rencontrer, il n'en reste pas moins vrai que des lacunes subsistent et que des difficultés ont été rencontrées, auxquelles il faudra trouver des solutions.

Il convient, au terme de cet exercice, de faire état des écueils rencontrés et des moyens à mettre en œuvre pour les surmonter. Les difficultés ont trait principalement à l'hétérogénéité des données disponibles, notamment en matière de moyens financiers mobilisés (budgets), de volume d'activité des opérateurs, de nombre de bénéficiaires des actions. Par ailleurs, force est de constater que les données sur l'emploi sont soit manquantes, soit partielles.

Ces constats nécessitent de poursuivre la réflexion méthodologique notamment sur les concepts, les nomenclatures et les indicateurs de référence au travers peut-être de la mise en place d'un groupe de travail spécifique faisant appel à des compétences complémentaires à celles représentées au Comité de pilotage.

Par la suite, il conviendrait aussi de mettre au point une méthode harmonisée de collecte des données, pour obtenir des informations comparables auprès des administrations et du secteur associatif, portant sur les réalisations, les résultats et les moyens mobilisés, financiers et humains, dans les actions d'alphabétisation.

Enfin, une analyse structurée et commune à l'ensemble des pouvoirs publics, qui recueille tous les éléments pertinents sans alourdir inutilement le travail des associations qui auront à la mettre en application, est indispensable.

La conclusion d'un protocole de collaboration entre administrations, par ailleurs prévu par l'accord de coopération, pourra s'appuyer sur les constats de cette première analyse. Ce protocole devra englober la question de récolte commune des données, et cela dans un souci d'harmonisation,

mais également de simplification administrative.

Après ce premier état des lieux qui a sollicité les administrations de manière importante, il faudra proposer pour la suite une structure « allégée » de réactualisation des données et d'analyse qualitative continue, trouver une formule qui facilite ce travail. Pour l'analyse qualitative, des propositions de thèmes pourraient être formulées et explorées chaque année, et donner lieu à la constitution de différents groupes de travail.

Enfin, il conviendrait, dans le cadre d'une collecte harmonisée de données, de renforcer les moyens du secrétariat ou de prévoir des conventions particulières de sous-traitance soit avec des centres universitaires, soit avec les observatoires ou les instituts de recherche existant en Communauté française (Observatoire des politiques culturelles) et en Région wallonne (IWEPS) et à Bruxelles, en vue de réaliser le traitement et l'analyse des données recueillies périodiquement.

1.2 ÉLARGISSEMENT DE LA COLLECTE DES DONNÉES

De prime abord, le Comité est conscient qu'en limitant l'inventaire des actions d'alphabétisation, tel qu'il a été réalisé au départ des contributions fournies par chacune des administrations représentées au Comité, on ne couvre pas la totalité des actions structurelles ou ponctuelles en matière d'alphabétisation.

Pour compléter et améliorer cet inventaire, le Comité de pilotage devra veiller à assurer la représentation des autres secteurs concernés en invitant des experts représentant les autres entités administratives impliquées dans des actions d'alphabétisation à participer aux séances de travail en vue de la finalisation des prochaines éditions de l'état des lieux. Il conviendrait notamment d'élargir la représentation du Comité de pilotage par la participation d'experts extérieurs, mais surtout de mener des investigations complémentaires dans des secteurs peu ou pas pris en compte jusqu'à présent à savoir les initiatives des CPAS, les actions culturelles ou socio-artistiques (lecture publique, centres culturels, ateliers d'expression et de créativité), les initiatives en matière d'emploi et d'insertion (Missions régionales, entreprises d'insertion, subventionnement des agents contractuels...) et de formation des jeunes (e. a. IFAPME), ainsi qu'en matière de développement local (Agence de développement local) et d'action sociale (Service d'accueil et d'assistance)...

1.3 IDENTIFICATION DES BESOINS

II y a une différence effective mais difficilement mesurable entre l'expression concrète des besoins et les besoins réels. Les besoins sont identifiés à partir de l'indicateur qui est apparu le plus signifiant : l'obtention au maximum du CEB comme diplôme le plus élevé. Ce critère a sa pertinence, mais ne permet pas de déduire avec certitude qu'il y ait un besoin. En vue d'identifier plus finement les besoins au niveau local et sachant que l'indicateur utilisé (Faible niveau de scolarité : maximum CEB) ne mesure pas les compétences réelles acquises par les personnes dans la maîtrise de la langue parlée et écrite, on peut envisager au-delà d'une actualisation des données du recensement de 2001, la participation de la Communauté française à des enquêtes internationales sur les compétences des adultes (en particulier, la future enquête PIAAC de l'OCDE).

1.4 DÉVELOPPEMENT ET OPÉRATIONNALITÉ DE LA NOMEN-CLATURE

La nomenclature ébauchée dans l'état des lieux n'a cependant pas été opérationnalisée pour la récolte et le traitement des données. Il est nécessaire de poursuivre ce travail de réflexion en affinant la distinction alpha/FLE et en explorant les liens entre l'alphabétisation et la scolarité, de manière à ce que cette nomenclature puisse être utilisée comme référentiel commun par les différentes administrations impliquées dans les politiques d'alphabétisation, mais aussi par les opérateurs de terrain quel que soit le secteur dont ils relèvent.

1.5 DÉVELOPPEMENTS DE L'ÉTAT DES LIEUX

Dès à présent, des pistes d'investigation sont ouvertes pour les états des lieux ultérieurs :

- avoir une meilleure représentation de l'importance relative des actions d'alpha et de la contextualisation des politiques d'alphabétisation à l'intérieur des dispositifs globaux. Il faudrait prévoir une analyse qui permette de se faire une idée plus précise de l'importance comparative et relative des actions d'alphabétisation déployées ou soutenues par les différentes entités administratives. Certains secteurs, dont l'alpha n'est pas la compétence principale, sont explicités de manière très détaillée alors que l'action décrite peut ne contribuer que très partiellement à la politique d'alphabétisation.
- réaliser des analyses sur des questions telles que :
 - Comment mieux estimer les moyens financiers mis à disposition des opérateurs alpha par les pouvoirs publics (y compris le financement d'agents contractuels subventionnés (ACS) en Région bruxelloise ou le dispositif d'aide à la promotion de l'emploi (APE) en Wallonie) ?
 - Comment mener une analyse sur l'efficacité des différentes structures et l'impact des mesures sur l'amélioration des capacités du public apprenant ?

9

- Comment repérer les opérateurs alpha non soutenus actuellement par les pouvoirs publics et en tirer les conclusions par rapport aux effets des dispositifs (ne faudrait-il pas les répertorier, les intégrer progressivement dans les dispositifs officiels et les soutenir financièrement dès le moment où leur action est constatée sur le terrain et évaluée comme une démarche de qualité qui réponde aux objectifs fixés ?)
- approfondir le regard multidimensionnel par type d'opérateur
- croiser les analyses sur l'offre et la demande afin de repérer les zones géographiques où les différences entre l'offre et les besoins sont les plus évidentes
- envisager une analyse approfondie des résultats de l'état des lieux sur la Région de Bruxelles ainsi que cela a été réalisé pour le dispositif ISP en Région wallonne grâce à l'IWEPS.

2. CONCLUSIONS PROSPECTIVES

L'état des lieux a permis de dresser un certain nombre de constats qui pourront faire l'objet de propositions de mesures, notamment en terme de coordination des politiques.

Par exemple:

DÉTECTION DE L'ANALPHABÉTISME

Les mesures de détection de l'analphabétisme, au départ des CPAS et du FOREM, envisagées par la Région wallonne dans le cadre du plan stratégique transversal III (PST3) inclusion sociale pourront être étudiées et suivies par le Comité de pilotage.

Dans quelle mesure, de telles initiatives pourraient, au terme d'un premier bilan, faire l'objet d'une extension à la Région bruxelloise ?

Quelle implication d'autres acteurs de proximité (hôpitaux, syndicats, agences de placement...) peut-on envisager ? Comment assister et associer davantage les entreprises dans la détection de l'analphabétisme et développer des collaborations avec des centres de formations et les secteurs professionnels (fonds de formation sectoriels) pour mettre en œuvre des programmes de formation spécifiques et supplémentaires en alpha et en FLE ?

COORDINATION D'ACTIONS

L'objectif est d'identifier et de lever les obstacles à l'entrée en formation ou les risques d'abandon pour certains publics.

Il convient aussi de prendre en considération les questions suivantes :

1. Questions globales

- rapport entre le nombre de places et l'analyse des besoins ainsi que la prise en considération des objectifs des usagers
- reconnaissance des acquis et validation des compétences en alpha (rôle des associations, de l'EPS et des centres de validation des compétences)
- actions sociales, liées à l'alphabétisation en dehors des formations d'apprenant-e-s et des formations de formateurs-trices
- question de l'alpha et du FLE: l'importance relative de la population étrangère est différente selon les régions et appelle des réponses adaptées. Comment mieux cerner les problèmes/objectifs des deux catégories de bénéficiaires? (données statistiques incomplètes)

- articulation entre la formation en alpha et les formations d'initiation à l'informatique - TIC
- articulation entre la formation en alpha et les formations/animations d'expression artistique ou culturelle

2. Questions centrées sur la qualité de la prise en compte du public apprenant et de sa situation

- proximité ou accessibilité des lieux de formation spécialement en milieu rural
- nécessité d'infrastructures d'accueil (e. a. garderie pour les enfants en bas âge)
- services adaptés aux besoins des apprenant-e-s (e. a. articulation apprentissage de base et apprentissage professionnel)
- possibilité pour les travailleurs-euses. notamment âgé-e-s, de suivre des formations en alpha pendant les heures de travail sans perte de salaire
- rupture de l'isolement social de certaines populations en intensifiant, au plan local, le rôle des agents-relais (CPAS, école, FOREM, etc.)
- durée et organisation des formations en fonction des objectifs définis
- différents aspects de la formation des formateurs et diversité des opérateurs de formation

II convient également de relever :

- l'intérêt de conjuguer le regard des administrations et celui des opérateurs de terrain
- l'intérêt des relations internationales et notamment du rôle d'expertise de Lire et Écrire à l'égard des pays francophones et des pays du sud
- l'intérêt de mener des expériences pilotes, de les accompagner et d'alimenter un processus de réflexion sur des actions innovantes parallèlement aux dispositifs systématiques de soutien

- l'intérêt d'une coordination sous-régionale articulée aux structures en place

Il serait aussi pertinent d'examiner ces quelques exemples :

- A quelles conditions l'expérience menée par l'IFAPME en matière d'alphabétisation peut être étendue au secteur de l'enseignement (CEFA) dans le cadre d'un partenariat avec le secteur associatif ?
- De même, l'action en cours en Région wallonne dans le cadre du PST3 Inclusion sociale, - qui permet aux opérateurs en alpha (OISP, Promotion sociale, éducation permanente) de proposer des actions destinées à augmenter le nombre de places dans le domaine tout en développant des partenariats susceptibles de combiner formations en alpha et formations plus techniques liées à l'apprentissage d'un métier -, offre éventuellement un modèle à étudier
- Enfin, le « Plan bruxellois pour l'alphabétisation », adopté par la Région bruxelloise, -dégageant les moyens nécessaires à l'ouverture de 2000 places supplémentaires et chargeant Lire et Ecrire Bruxelles de sa réalisation -, met en évidence une synergie exemplaire entre pouvoirs publics et réseau associatif.

II faut enfin souligner le travail du secteur associatif, et notamment des associations dont l'alphabétisation est l'objet central, qui est peu trop abordé dans cet état des lieux.



3. CONCLUSIONS

L'approche « inventaire », choisie pour le présent état des lieux est une étape indispensable pour une bonne connaissance des dispositifs, soutenus par les administrations membres du Comité de pilotage. Cet inventaire est un socle sur lequel appuyer les réflexions et les actions prospectives. Cet inventaire et cette approche ne sont pas exhaustifs. Les questions d'analyses des résultats des politiques, des besoins des opérateurs ainsi que des apprenant-e-s, les questions relatives à l'opérationnalité, à l'efficacité et à la complémentarité des dispositifs...n'ont pas été abordées et sont pourtant essentielles pour impulser de nouvelles dynamiques.

Cet état des lieux est donc une première étape d'un processus de coopération, d'analyse et de réflexion mis en place par l'accord de coopération, qui devra encore s'affiner et se poursuivre tout au long des prochaines éditions.